

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 décembre 2024 à 10h00
« Le suivi statistique du système de retraite »

Document n° 4
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Le système d'information statistique de la Cnav

CNAV

Objet : Le système d'information statistique de la Cnav

Référence : 2024-

Date :

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction :

Auteur(s) :

Diffusion :

Mots clés :

Résumé :

INTRODUCTION

La Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav assure la production, la valorisation et la publication de statistiques, analyses quantitatives, projections, évaluations et travaux de recherche pour contribuer à éclairer les décisions en matière de pilotage stratégique des politiques publiques sur les retraites d'une part, et en soutien au pilotage stratégique de la branche d'autre part.

Ces deux axes d'activité s'appuient sur un système d'information riche des données internes issus des fichiers de gestion de l'Assurance Retraite, mais aussi des données d'information inter-régimes. L'information statistique produite par la Cnav repose ainsi sur les fichiers de gestion nationaux (identification, carrières, retraités) desquels sont extraits des fichiers, échantillons et bases statistiques. Ce système d'information, en constante évolution du fait de sa nature, est à l'aube d'une transition importante avec l'intégration du Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU).

La diffusion des données se fait sur un site dédié de l'Assurance retraite. Ce site permet à la fois d'accéder à des données via des séries labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique ou de séries longues mises à disposition en open data, de fiches thématiques et d'analyses ou études. Sont ainsi produits et diffusés le Recueil Statistique (annuel) et, dans une forme plus synthétique, l'Abrégé statistique (annuel), la revue statistique « Cadr'@ge », les revues scientifiques « Retraite et société » et « Gérontologie et société », une lettre d'information (« newsletter ») trimestrielle « Recherche sur le vieillissement ».

La direction fournit aussi des chiffres à différents partenaires pour alimenter leurs rapports statistiques (le Cleiss, la Drees) et ou contribue à la production de bases de données de la Statistique Publique telles que l'Echantillon Inter Régimes (EIR) ou les EACR, produits par la Drees, ou les dispositifs sur les revenus produits par l'Insee. Tout au long de l'année la DSPR produit également des « circulaires statistiques » généralistes ou thématiques à périodicités fixes.

1. LES PRINCIPALES BRIQUES DU SYSTEME D'INFORMATION

1.1. LE SYSTEME NATIONAL DE GESTION DES IDENTITES (SNGI)

Le SNGI répertorie les états civils des assurés nés en France et des personnes nées à l'étranger qui relèvent d'un régime français de Sécurité sociale. Pour les personnes nées en France, il est alimenté quotidiennement par le RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques) géré par l'Insee. À l'inverse, le SNGI alimente le RNIPP pour les personnes nées hors de France. Dans le système d'information statistique de la Cnav, le SNGI permet de tirer des échantillons, notamment celui sur lequel est adossé le modèle de microsimulation Prisme.

1.2. LE SYSTEME NATIONALE STATISTIQUES PRESTATAIRES (SNSP)

Le SNSP, qui est aujourd'hui la pierre angulaire des études menées par la CNAV. Il a pour objectif de fournir une vision complète et actualisée des bénéficiaires du régime général et des travailleurs indépendants.

Le SNSP est une base de données individuelles exhaustives sur les retraités du régime général. Une extraction spécifique mensuelle des bases de production des organismes (« Outil retraite ») rassemble des informations détaillées décomposant les droits versés. Créée en 2003, cette base, mise à jour mensuellement, contient de l'information sur plus de 15 millions de prestataires fin 2024. Elle intègre les données relatives aux travailleurs indépendants depuis 2020.

Outre les informations civiles sur chaque prestataire, le SNSP inclut des données relatives à leurs prestations, notamment les éléments de droits utilisés pour calculer la pension, les avantages, les montants perçus, et des informations sur le conjoint.

1.3. L'ÉCHANGE INTER-REGIMES DE RETRAITE (EIRR)

Mis en place en décembre 2009, le système actuel de l'EIRR permet de stocker dans une base unique l'ensemble des informations fournies par les régimes de retraite afin que ces derniers puissent calculer les prestations requérant de l'information de plusieurs régimes (majoration de pension de réversion, majoration de pension non salariée agricole et le minimum contributif tous régimes etc). Alimenté par tous les régimes de base et complémentaires pour les assurés de 55 ans et plus, pour tous les droits perçus (droit

personnel et droit de réversion), l'EIRR porte sur le champ de l'ensemble des retraités vivants ou décédés depuis moins 3 ans¹.

Dans le dispositif statistique, l'EIRR est utilisé dans les études relatives aux prestations sous condition de ressources telles que le non-recours au minimum vieillesse et dans les études sur les prestations servies avec une participation financière relative au montant de pension tous régimes.

1.4. LES BASES DE GESTION DES CARRIERES (SNGC ET RGCU)

Le système national de gestion des carrières (SNGC) mémorise la totalité de la carrière de tous les assurés sociaux. Au régime général, la qualité d'assuré social s'acquiert par le versement d'une cotisation vieillesse. Ainsi, dès lors qu'un individu a un salaire cotisé, un salaire forfaitaire AVPF (Assurance Vieillesse des Parents au Foyer), un trimestre validé dans les autres régimes ou une Périodes Assimilées, il entre dans le SNGC.

Initialement, le SNGC était alimenté principalement par les DADS, par des transferts des organismes de protection sociale (pôle emploi pour renseigner les périodes de chômage, la Cnam pour les périodes de maladie, maternité ou invalidité, ou la Cnaf pour l'AVPF) ou encore des transferts d'autres. Depuis sa mise en œuvre, le SNGC n'a toutefois cessé d'évoluer, pour s'adapter notamment à la DSN et prendre en compte les changements législatifs. Centré à l'origine sur les carrières des ressortissants du Régimes général, le champ du SNGC s'est aussi progressivement élargi, avec notamment l'intégration des données des Régimes alignés dans le cadre de la LURA ou des régimes adossés au RG.

Le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) vient en prolongement de ce mouvement d'élargissement. Ce répertoire a vocation à stocker les informations « carrière » des personnes au sein d'un référentiel national, partagé par l'ensemble des régimes de retraite, et à mettre à disposition différents services s'appuyant sur ces données. En production depuis 2019, le RGCU intégrera à terme, toutes les personnes ayant commencé leur vie professionnelle. L'ensemble de la carrière de ces individus y sera détaillé avec les périodes

¹ Certains régimes papier et anciens régimes (députés, personnel de l'Assemblée nationale, sénateur, personnel du Sénat, port autonome de Strasbourg, RAVGDT, SEITA) n'alimentent pas l'EIRR et les régimes étrangers sont remontés à l'EIRR principalement par le régime général.

d'activité, les employeurs, les revenus, mais aussi les périodes de chômage ou de maladie par exemple ainsi que les périodes sans activité.

La Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav opère petit à petit une transition du Système National de Gestion des Carrière (SNGC) vers le RGCU. Cela nécessite de s'appropriier les données certes plus riches mais aussi plus complexes et d'utiliser des outils nouveaux étant donné le volume de données disponibles.

2. DIFFUSION DES DONNEES

Le site internet de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (<http://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr>) regroupe les données mises à disposition. Ayant fait l'objet d'une refonte fin 2023, ce site est aujourd'hui structuré autour de sept onglets, permettant de mettre à disposition des études, analyses et fiches, des données sous forme d'open data assorties d'outils de data visualisation, et les travaux en matière de recherche et de valorisation de la recherche.



La CNAV y met à disposition des données concernant les retraités du régime général en paiement (stock) et les nouveaux retraités (flux). Ces données portent sur les profils et les droits des assurés et retraités du régime général (effectifs, montants de pensions, âge moyen, type de droits, ...) et sont construites à partir du Système national des statistiques et des Prestataires (SNSP). Par construction, ces données ne portent que sur le champ des retraités du régime général. Toutefois, en 2023, 85% des retraités tous régimes de retraite confondus relèvent également du régime général. Ces données sont publiées annuellement (fin février) pour les séries labellisées par l'Autorité de la statistique publiques et sont produites depuis 2003. Les données disponibles en open data proposent des séries mensuelles, avec une grande profondeur historique, certaines remontant aux années 60 et des outils de visualisation.

Ces données sont par ailleurs commentées dans les publications de la CNAV.

Chaque année, le « recueil statistique du régime général »² présente les données relatives aux assurés percevant une prestation de l'Assurance retraite au 31 décembre et aux nouveaux retraités, qu'ils perçoivent une retraite personnelle, une retraite de réversion, une allocation de solidarité aux personnes âgées... Ce recueil s'attache tout particulièrement à documenter et expliquer les évolutions constatées sur les 20 dernières années, telles que l'impact de la démographie ou encore des modifications de la législation retraite. Il illustre également les spécificités du régime général (dispositifs particuliers, analyse géographique incluant l'étranger...). L'accent est mis sur la fraîcheur des données puisque les données relatives à une année donnée sont mises en ligne dans l'année qui suit.

Le recueil est composé en 4 grands chapitres. Un chapitre porte sur l'effectif actuel des retraités du régime général (au moment de la publication). Cette partie s'attarde sur le nombre de retraités ainsi que sa composition (résidence, genre, types de droits perçus, montants, structure par âge...) et son évolution sur les 20 dernières années. Un chapitre sur les nouveaux retraités du régime général, faisant le descriptif des nouveaux retraités ayant rejoint le régime général sur l'année passée reprend les mêmes axes que le premier chapitre et s'intéresse également aux durées d'assurances des nouveaux retraités et aux majorations de pensions dont ils peuvent bénéficier. Un chapitre sur la transition entre l'emploi et la retraite présente la situation des retraités avant qu'ils ne perçoivent leurs droits au régime général, le cumul emploi retraite et la retraite progressive. Une dernière partie décrit les décès du régime général, à savoir les retraités décédés dans l'année ventilés par sexes et types de droits, l'évolution du nombre de décès par année et la durée de service de la pension.

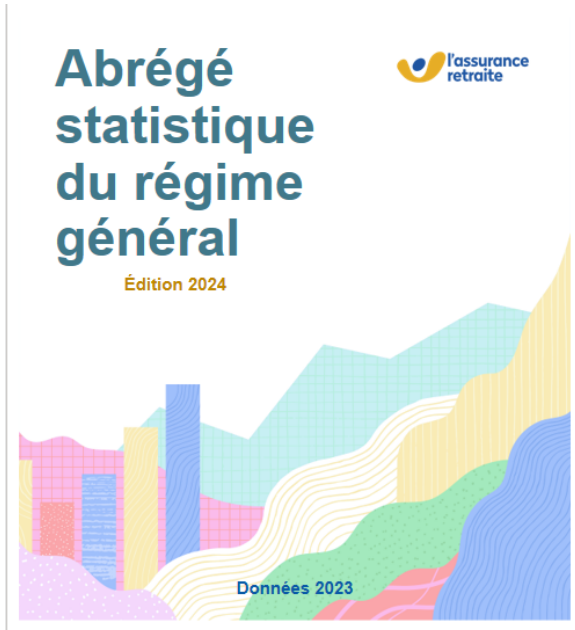
Dans une forme plus synthétique et très visuelle, l'Abrégé statistique³, présente les principaux chiffres du régime général. Ces données sont également déclinées au niveau régional à partir de la résidence des assurés et publiées dans des fiches statistiques régionales⁴ synthétisant les principaux chiffres relatifs aux retraités dans chaque département les composant, et descendant à la maille communale.

² <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/recueil-statistique-edition-2024/>

³ <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/abreges-statistiques/>

⁴ https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/recherche/?_sft_content_type=statistiques-en-region

L'Abrégé : publication synthétique et visuelle



Sommaire

- Page 5 • 01 Les cotisants et le rapport démographique au régime général
- Page 9 • 02 Les retraités du régime général au 31 décembre 2023
- Page 23 • 03 Les nouveaux retraités du régime général en 2023
- Page 35 • 04 Le minimum vieillesse et la majoration L. 814-2
- Page 39 • 05 La retraite progressive
- Page 41 • 06 Les retraites servies par les régimes de sécurité sociale
- Page 43 • 07 Les cotisants selon les régimes participant à la compensation
- Page 45 • 08 Le régime complémentaire des indépendants
- Page 47 • 10 Les barèmes

2

L'âge moyen des nouveaux retraités de droit direct



63 ans

L'âge moyen des nouveaux retraités de droit direct est de 63,3 ans. En moyenne les hommes prennent leur retraite plus tôt que les femmes (63,1 ans pour les hommes et 63,5 ans pour les femmes), notamment car ils sont plus nombreux à pouvoir bénéficier de retraites anticipées.

Evolution de l'âge de départ à la retraite des nouveaux retraités de droit direct



Source : SNGP et SNGP-TI.
Champ : nouveaux retraités de droit direct du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à fin 2016), par année de départ du droit direct (données 2023 arrêtées à fin juin 2024).
* 2019 : rupture de série suite à l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Les durées moyennes d'assurance



La durée validée tous régimes est un élément essentiel du calcul de la pension de retraite car elle détermine le taux de liquidation de la pension. Les nouveaux retraités de droit direct de 2023 ont des durées d'assurance tous régimes de 155 trimestres en moyenne.

Parmi les nouveaux retraités ayant un droit direct prenant effet en 2023, 47 % ont une carrière complète au régime général. Cette part est de 50 % pour les hommes et 44 % pour les femmes.

Durée d'assurance moyenne validée des nouveaux retraités de droit direct de 2023

Niveau de la pension	Durée moyenne, régime général		Durée moyenne tous régimes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Éléments cotisés	128	127	162	160
Éléments non cotisés	26	17	183	173
Total	154	144	345	333
Ensemble des droits directs	129	129	158	158

Source : SNGP et SNGP-TI.
Champ : nouveaux retraités de droit direct du régime général (année de départ du droit direct en 2023 - données arrêtées à fin juin 2024).
Note : les durées prises en compte pour le calcul des durées moyennes sont limitées à 6 trimestres au cours d'une année, mais ne sont pas limitées à la durée requise pour le taux plein pour la génération.

Effectifs et montants des pensions des nouveaux retraités de droit direct de 2023 ayant une carrière complète au régime général

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre de retraités	188 983	160 180	328 363
Montant de base du droit direct	1 360 €	1 091 €	1 225 €
Montant global mensuel moyen	1 364 €	1 117 €	1 243 €

Source : SNGP et SNGP-TI.
Champ : nouveaux retraités de droit direct au régime général (année de départ du droit direct en 2023 - données arrêtées à fin juin 2024).
Note : montants de base du droit direct après le maximum d'assimilation pour le minimum, régime de la succession et de majoration de 75 % pour enfants le cas échéant (montant pour autres prélèvements sociaux). Ce montant ne tient pas compte des retenues versées sur les autres régimes de base et complémentaires.
Carrière complète : un retraité a une carrière complète (accès au régime général) si sa durée d'assurance tous régimes est supérieure ou égale au nombre de trimestres requis dans au moins un des régimes de base.

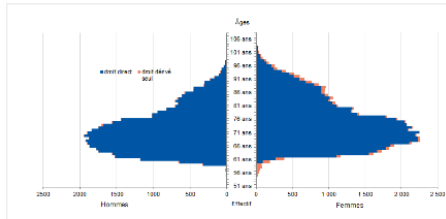
2

Fiche régionale sur le site statistiques recherche de l'Assurance retraite

Retraités résidant dans le département

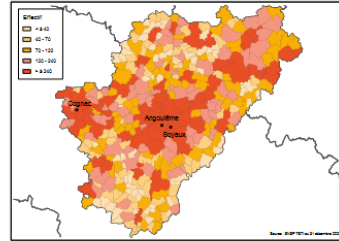
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 950	2 054	4 004
Droits directs (retraites personnelles)	1 733	1 847	3 580
Droits dérivés (retraites de réversion)	217	1 117	1 334
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	140	234	379
Retraités anticipés et mesures dérogatoires	578	204	778
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,7 ans	63,5 ans	63,1 ans
Droits dérivés	76,3 ans	75,4 ans	75,9 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Nombre total de retraités	38 845	49 446	88 051
Retraités percevant un droit direct seul	36 782	38 387	72 169
Retraités percevant un droit dérivé seul	798	1 967	2 765
Retraités percevant les deux à la fois	1 565	12 092	13 657
Minimum vieillesse²⁾	3,3%	4,2%	3,7%
Retraités anticipés et mesures dérogatoires	12 578	5 252	17 830
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,6 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général³⁾	810 €	723 €	811 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,8%	46,0%	34,0%

Pyramide des âges des résidents



1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, ASIS, AGS).
3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écartement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Angoulême			
Nombre total de retraités	3 188	5 124	8 312
Retraités percevant un droit direct seul	3 038	3 547	6 585
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	203	219
Retraités percevant les deux à la fois	144	1 314	1 458
Minimum vieillesse²⁾	0,9%	0,9%	0,9%
Cognac			
Nombre total de retraités	1 795	2 727	4 522
Retraités percevant un droit direct seul	1 737	1 915	3 652
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	103	112
Retraités percevant les deux à la fois	49	719	768
Minimum vieillesse²⁾	4,0%	6,0%	5,0%
Royan			
Nombre total de retraités	844	1 295	2 209
Retraités percevant un droit direct seul	796	931	1 727
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	48	49
Retraités percevant les deux à la fois	47	386	433
Minimum vieillesse²⁾	6,4%	7,0%	6,7%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (B,815, Aspa, AGS) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNRP, SNEP-TL, SNEP-TSTL, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au régime général y compris les anciens travailleurs indépendants. Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr

Open data :

Montant global de la retraite attribuée selon le genre

Montant global mensuel moyen servi par le régime général aux retraités ayant eu une attribution de pension au cours de l'année. Ce montant est fourni pour les nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct servi seul (servi sans droit dérivé au régime général), pour les nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général), pour les retraités...

Producteur : DSPR
Licence : Licence Ouverte v2.0 (Etalab)

[montant global](#) [montant](#)

Nombre de retraités par Carsat au 31 décembre

Nombre de retraités par Carsat au 31 décembre de l'année depuis 1960.

Producteur : DSPR
Licence : Licence Ouverte v2.0 (Etalab)

[effectif](#) [région](#) [carsat](#) [retraites en paiement](#)

Montant global de la retraite au 31 décembre

Ce jeu de données retrace l'évolution du montant mensuel moyen servi par le régime général depuis l'année 1960. Il correspond à l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis (montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écartement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions e...)

Producteur : DSPR

Nombre de retraités au 31 décembre selon le genre

Nombre de retraités au 31 décembre depuis l'année 1974. Il s'agit des retraités de droit direct et de droit dérivé.

Producteur : DSPR
Licence : Licence Ouverte v2.0 (Etalab)

[retraites en paiement](#) [effectif](#)

Les données issues des systèmes d'information de la Cnav permettent aussi de répondre à des besoins de partenaires externes de données agrégées notamment pour l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite, le rapport statistique du CLEISS, l'observatoire des fragilités ou individuelles pour enrichir des bases de la statistique publique. La Cnav fournit aussi des échantillons à la Statistique publique, notamment pour construire l'Échantillon Interrégimes de Retraités (EIR) et l'Échantillon Interrégimes de Cotisants (EIC).

3. ETUDES

Les études produites par le pôle évaluation de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav, reposent principalement sur trois « bases » de données. La première concerne les nouveaux retraités du régime général par année de date d'effet de la pension de droit propre et porte sur les années 2004 à 2021. Les deux autres ont pour objectif de suivre le dispositif de cumul emploi retraite qu'il soit au titre d'une activité de salarié du privé ou en tant que travailleur indépendant. Ce suivi est réalisé depuis 2008.

La principale base utilisée est la « Base Retraités » qui réunit dans une seule et unique table l'intégralité des nouveaux retraités de droit propre avec une date d'effet comprise entre 2004 et 2021⁵. Depuis 2003, la Direction Statistiques, Prospective et Recherche y ajoute chaque année des informations correspondant aux flux exhaustifs de nouveaux retraités. Ces données proviennent d'extractions du SNGI, SNGC, SNSP et depuis 2017, EIRR.

La base se compose d'environ 11 millions de prestataires. Elle contient des informations sur le retraité (date de naissance, sexe, situation familiale, pays de naissance...), sur sa carrière (salaires, types de trimestres reportés au compte, ...), ainsi que des éléments sur la liquidation de la pension (montants de pension, durées validées, trimestres de majoration, surcote, ...). La Base Retraités contient exclusivement les bénéficiaires d'une retraite de droit propre, mais leurs droits dérivés et l'Aspa, lorsqu'ils en bénéficient, y sont insérés.

Avec l'intégration des travailleurs indépendants à compter du 1^{er} janvier 2020 au sein du Régime général, les droits qui auraient dû être attribués dans les outils de gestion de l'ex-SSI sont progressivement intégrés dans ceux du régime général. La base n'est donc pas

⁵ La « Base Retraités » comprend les prestataires avec une date d'effet à partir de 2004 ; le flux de retraités de l'année 2004 n'est pas complet car les retraités avec une date d'effet en 2004 ayant liquidé en 2003 par anticipation sont absents de la base.

complètement exhaustive pour les pensions de droits propres au titre d'une activité de travailleurs indépendants qui ont été liquidés par les outils de gestion de l'ex-SSI.

Afin de suivre l'évolution du dispositif du cumul emploi-retraite, la Direction Statistique de la Cnav construit deux autres bases statistiques. L'une a pour objectif le suivi statistique des retraités du régime général qui poursuivent une activité en tant que salariés du privé puis, à l'origine en collaboration avec le RSI, pour ceux qui poursuivent en tant qu'indépendants.

Les études réalisées à partir de ces données sont mises à disposition sur le site de la Direction Statistique de la Cnav <http://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr>.

Les thématiques abordées sont variées, décrivant la population des retraités du régime général (par exemple sous l'angle de leur [situation conjugale](#) ou [de leur fin de carrière](#)) ou d'une partie d'entre eux (par exemple [certaines générations](#)). Elles portent à la fois sur les caractéristiques des personnes ayant recours à certains dispositifs mais portent aussi sur le [non recours](#); elles peuvent aussi porter sur [l'articulation de plusieurs dispositifs](#). Des exemples des dernières études sont donnés en annexe de cette note.

4. UTILISATION DES DONNEES DE GESTION POUR LE PILOTAGE DU SYSTEME DE RETRAITE

La Cnav dispose depuis une vingtaine d'année d'un modèle de projection nommé PRISME (Projection des Retraites Individuelles, Simulations, Modélisation et Evaluations) pour élaborer les prévisions, projections et simulations permettant le pilotage du régime général ou plus largement du système de retraite en France. Le modèle Prisme appartient à la famille des modèles de microsimulation dynamique dans le sens où il modélise les trajectoires des personnes au niveau individuel à partir de modèles probabilistes. Schématiquement, dans ces modèles, les débuts des trajectoires des personnes sont issus des données de la Cnav et interrégimes et la suite de ces trajectoires sont modélisées à partir de chaînes de probabilités construites sur les données observées dans les bases de gestion ou des données d'enquête et en intégrant des modifications de comportements liées à l'environnement législatif et économique.

La richesse des données de la Cnav est un atout pour ce type de modèle, qui nécessite des données individuelles et détaillées. Le modèle Prisme s'appuie principalement aujourd'hui sur trois bases de données, le SNGI, le SNGC et le SNSP pour construire sur un échantillon de personnes des trajectoires de vie. Le SNGI fournit au modèle les données démographiques individuelles : dates de naissance, pays de naissance, date de décès de l'échantillon de départ

du modèle. Le SNGC permet de constituer la carrière des individus. Il fournit les trajectoires professionnelles, salariées ou relevant d'autres régimes, mais aussi l'information sur les périodes de chômage, de maladie, d'invalidité, d'assurance vieillesse de parents au foyer des personnes. Enfin le SNSP fournit toutes les informations détenues par le régime sur ses retraités : dates de départ, montants de retraite, type d'avantages perçues permettant de simuler les conditions de départs de retraite dans le modèle.

En plus de ces trois bases, de nombreuses autres sources de données, souvent externes, sont mobilisées pour réaliser des imputations.

Regroupées au sein d'un échantillon au 1/20^e (soit 5 millions d'individus), ces bases constituent donc les données en entrée du modèle Prisme, et permettent à la Cnav de réaliser des projections à différents horizons.

Le modèle Prisme est ainsi mobilisé pour fournir à la direction de la sécurité sociale (DSS) des prévisions de dépenses de prestations à l'horizon N+4. Ces prévisions permettent d'élaborer la trajectoire financière du régime général présentée dans le cadre des commissions des comptes (qui se tiennent en mai et septembre) et des Projets de loi de financement (déposés par le gouvernement tous les ans) de la Sécurité sociale. Ces prévisions sont également exploitées pour la gestion interne du Régime général, au niveau régional, avec la déclinaison par caisse d'assurance retraite et de la santé au travail des flux de départs en retraite. Ces prévisions permettent enfin aux caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de piloter au mieux leur activité en fonction des niveaux d'activité qu'elles enregistreront. Le modèle Prisme permet aussi de réaliser des projections à long terme pour alimenter le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR). Enfin, le modèle est utilisé pour réaliser, à la demande des pouvoirs publics, des simulations et chiffrages de réformes. Initialement réalisées sur le champ du RG (salariés du privé), les simulations portent depuis 2018 sur l'ensemble des régimes de retraite.

Depuis l'intégration en 2020 des travailleurs indépendants (TI) au Régime général, la Cnav est en charge de l'appui au pilotage du régime complémentaire et du régime invalidité décès des indépendants (respectivement RCI et RID). Des prévisions financières sont réalisées tous les ans et des bilans actuariels tous les 3 ans.

Le nouveau référentiel des carrières RGCU commence à être exploité pour alimenter le modèle Prisme. Cette base beaucoup plus complexe que le SNGC nécessite de lourds travaux préalables avant que ses données ne puissent constituer les inputs de Prisme. Elle est aussi plus riche, avec notamment à terme l'ensemble des revenus des affiliés des autres régimes qui sont aujourd'hui imputés dans le modèle. Cette nouvelle base devrait donc accroître la

fiabilité du modèle Prisme et des projections qu'il fournit. L'objectif est de brancher Prisme sur les données RGPU pour mi 2025.

Références bibliographiques d'études récentes produites par la Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav

Valicon A. et Bac C, Juin 2024, « âge de départ à la retraite et âge de cessation d'activité », <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/retraite-fin-activite-1954/>

Bac C, Demé R. et Julliot M., Juin 2024, « la situation conjugale des retraités du régime général », <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/situation-conjugale-retraites/>

Bac C, Couhin J., Mai 2024, « articulation entre le minimum contributif et le minimum vieillesse au régime général, comparaison entre la génération 1950 et 1954 », <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/mico-mv/>

Couhin J. Julliot M., Octobre 2023, « Les hommes bénéficiaires de l'AVPF, retraités de 2020 », <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/hommes-avpf/>

Bac C., Chaker Z., El Khoury C. Julliot M., Juin 2023, « dispositifs de prolongation d'activité et de transition activité-retraite : évolutions récentes et principaux résultats », <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/dispositifs-de-prolongation-d-activite/>

El Khoury Carole, Février 2024, Les Cahiers de la Cnav n°18, « La retraite progressive, un dispositif peu utilisé », <https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/cahiers-cnav-18-retraite-progressive/>

Également pour le suivi du dispositif du cumul emploi-retraite,

<https://evaluation.securite-sociale.fr/files/live/sites/Reps/files/M%c3%a9diath%c3%a8que/Rapports/PLACSS%202023%20-%20REPSS%202024/PLACSS%202023%20-%20REPSS%20Retraites%202024.pdf>